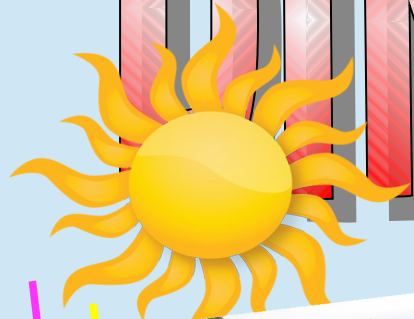


Bulletin d'Informations N° 33 - Novembre 2025

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@orange.fr



Commune
à découvrir
Patrimoine - Nature - Culture



Sommaire n°33

P1 : (Couverture) : Travaux Rue du Chap –
11 Novembre – Tourbière Ménez-Hom Argol

P2 : - Édito de Christian HORELLOU,
- La Mairie recherche recenseurs (euses)

P3-4-5 : - Compte rendu du Conseil Municipal.

P5 : - Recensement : Explications .

P6 : - Dinéault : Journée Européenne du
Patrimoine.

P7 : - Travaux rue du Chap,
- Cérémonie du 11 Novembre 2025

P8 : - PNRA : Landes et Tourbières .

P9 : - PNRA : Enquête publique Charte.
- Repas des Aînés : Inscriptions.
- Centenaire de l'École Ste Anne !

P10 : - Secours Catholique recherche...
- Dépistage du Cancer,
- ADMR : Permanences,
- Protection des Mineurs : Réseaux
Sociaux.

Directeur de Publication : Christian HORELLOU
Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction »
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 33. Date d'édition : 19 Novembre 2025.

La question de la ressource en eau :

Nos ressources communales ne suffisent pas à couvrir nos besoins. Nos captages d'eau à Kergaoc (réseau Ouest et Nord) et à Lézauff (réseau Sud) fournissent en situation normale, 90% des besoins en eau de la commune c'est-à-dire 300 à 350 m³ par jour. Cependant, lors de l'été 2022, la quantité d'eau fournie par nos captages n'étaient que de 50% et le recours au Syndicat Mixte de l'Aulne a donc atteint la moitié de nos besoins : le SMA (réseau Est) pompe l'eau de l'Aulne, dispose de deux usines neuves de production d'eau potable l'usine de Coatigrac'h et l'usine GUY Robin à Saint Coultz et fournit de l'eau à 6 intercommunalités qui font donc partie du SMA. Cet été 2025, notre ressource était encore largement insuffisante, en septembre, nous avons consommé 100 à 150 m³ par jour provenant du SMA.

Au niveau départemental, la question de la ressource en eau se pose avec acuité pour plusieurs raisons : le réchauffement climatique diminue les débits des cours d'eau. Or notre ressource en eau repose essentiellement sur des eaux de surface car la nature géologique des sols ne permet pas de retenir la pluie dans de grandes nappes phréatiques. Elle ruisselle sur le granit jusqu'à la mer. De plus les prévisions démographiques concernant la période estivale annoncent un afflux important de population l'été. En juin 2025, à l'initiative du Département, de la Préfecture et de l'Agence de l'eau, s'est tenue, à Pleyben, une conférence dans le cadre d'un travail mené depuis la sécheresse de 2022 qui a mis en lumière la vulnérabilité du Finistère. Le département a lancé le « plan Carrières » pour stocker 10 millions de m³ d'eau supplémentaires pendant l'hiver, pour la restituer en période d'étiage. C'est ainsi qu'en 2025 le département vient d'acquérir la carrière de Berrien dans les Monts d'Arrée. Ces nouvelles retenues viendront s'ajouter aux trois grandes retenues existantes, le Lac du Drennec, la retenue du moulin neuf à Point l'Abbé et le lac Saint Michel à Brennilis. Ce dernier, d'une capacité de 10 millions de m³ alimente l'Aulne en cas de nécessité. En fin d'été 2022 il ne restait que 2 semaines de réserve !

L'échelle départementale semble s'imposer pour traiter la question de la ressource en eau. En effet, il apparaît primordial de connecter les territoires entre eux pour permettre le partage des ressources en eau en cas de besoin. L'objectif du Plan Finistère eau potable est de créer de véritables « autoroutes de l'eau » qui connectent les syndicats de production entre eux et qui vont traduire en acte la nécessaire solidarité dans l'accès à l'eau potable.

La question de la distribution :

Le réseau de distribution en eau potable est vieillissant. Le Finistère consomme 82% de l'eau produite ce qui signifie que les fuites du réseau s'élèvent à 18%. Ces chiffres démontrent la nécessité d'entretenir et de renouveler les réseaux, d'en améliorer la performance. A cet égard, le réseau Lora qui devrait être opérationnel d'ici 2 ans sur la Communauté de Communes permet une télé-relève quotidienne et donc une détection plus précise des fuites.

A noter, contrairement à ce qui est dit ici ou là, que les nouveaux compteurs installés par Véolia depuis quelques années sont compatibles avec Lora et n'ont donc pas besoin d'être changés. Quant au renouvellement des réseaux, les coûts sont très élevés : 1km de réfection de réseaux comme nous l'avons fait dans le secteur de Keravel, Ty Bianet, Menez Gwen, Pen ar Stang, avant le transfert à la Communauté de Communes, coûte entre 70 000 et 100 000 euros et bien plus pour les grosses canalisation.

La question de la gestion et du pilotage :

Nous percevons aujourd'hui que la complexité des enjeux, la nécessité d'anticiper les évolutions et la nécessité de s'adapter en permanence implique un changement d'échelle dans les plans d'actions concernant l'eau potable. Se pose clairement la question de la gouvernance à l'échelle départementale en collaboration avec les services de l'État, la Préfecture, l'Agence de l'eau et les collectivités. La possibilité de revenir à une gestion communale n'est plus d'actualité si l'on veut mettre en avant la mutualisation et la nécessaire solidarité entre les territoires.

Ce que je souhaite c'est une prise de conscience de la complexité de la question de l'eau qui ne se limite pas au coût, le coût n'étant qu'une conséquence de toutes les infrastructures en amont du robinet et de tous les investissements nécessaires. Pour terminer, rappelons la nécessité de préserver notre ressource en eau en portant une attention particulière à notre consommation d'eau. Mais c'est un autre sujet ...

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).

**La Mairie
recherche :
Recenseurs
(-euses).**

La Mairie de DINÉAULT recrute des agents recenseurs pour réaliser ce travail démographique qui se tiendra du **15 janvier au 14 février 2026**. Vous pouvez déposer une lettre de motivation accompagnée d'un CV à l'adresse suivante : 3 rue La Tour d'Auvergne 29150 DINÉAULT; ou par courriel : mairiedineault@orange.fr (contact : 02 98 26 00 55). Date limite de dépôt : 1er décembre 2025. Sur demande de L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), la mairie de Dinéault lance en janvier 2026, le recensement de sa population. Du 15 janvier au 14 février 2026, chaque logement et chaque résident seront recensés. Pour mener à bien cette mission d'intérêt général, la commune recrute des agents recenseurs. Profil recherché :

Nous recherchons des candidats motivés, dotés des qualités suivantes : → Disponibilité (en journée, en soirée ou le samedi matin). → Rigueur et organisation, alliant sérieux et persévérance. → Aisance relationnelle, pour échanger avec les habitants. → Connaissance du territoire (un atout apprécié). → Maîtrise des outils numériques (formulaires en ligne, tablettes, etc.).

Missions et accompagnement :

Chaque agent se verra confier un secteur d'environ 300 logements maximum, à recenser via des formulaires numériques de préférence ou papier. Pour garantir la réussite de cette mission : • Une tournée de repérage sera organisée en amont. • Des formations seront dispensées avant le début des opérations. • Un suivi régulier avec le coordonnateur communal sera assuré.

Par ailleurs, pour faciliter le recensement, n'oubliez pas d'installer les nouveaux numéros (adressage) déjà fournis, sur votre propriété, pour pouvoir identifier les adresses plus aisément.

Le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2025 est adopté. (3 abstentions).

Conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Procurations	2
Votants	19

Chats errants : Convention 30 millions d'amis

Rapporteur: Marie-Louise KERHOAS: La Fondation 30 millions d'Amis de Châteaulin accompagne les communes dans la mise en place de campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants. La commune de Dinéault y adhère depuis 2021.

Cet accompagnement prend la forme d'une convention bipartite qui doit être renouvelée entre :

- La Commune de Dinéault ;
- La Fondation 30 millions d'amis qui participe au financement de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire de la Commune. La Fondation participe à hauteur de 50 % des actes de stérilisation et d'identification de l'animal. Le reste à charge pour la commune serait de 60 € pour les femelles et de 50 € pour les mâles et exceptionnellement 70 € pour les femelles gestantes. La commune estime sa campagne 2025 d'identification et de stérilisation de chats à une colonie de 6 chats, soit un coût maximum pour la commune de 330 € estimé pour la campagne 2025 en convention avec la Fondation 30 millions d'amis.

(Unanimité)

Adoption du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Rapporteur: Christian HORELLOU: Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la commune est tenue d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette obligation découle entre autre de la présence, sur son territoire, de massifs boisés classés comme exposés à un risque déterminant d'incendie. Ce classement résulte de l'arrêté préfectoral du 20 mai 2025, modifiant celui du 6 février 2024,

Pour référence, la commune de Dinéault a d'ores et déjà satisfait à cette exigence, son PCS ayant été adopté en août 2024. Par ailleurs, un courrier du Préfet du Finistère en date du 31 juillet 2025 est venu rappeler aux collectivités concernées l'importance de se conformer à ce cadre réglementaire dans les meilleurs délais.

Pour rappel, le Plan de Sauvegarde Communal est un document opérationnel qui :

- Recense et analyse les risques dans la commune,
- Définit des mesures immédiates de protection des personnes et le rôle des différents acteurs locaux,
- Prévoit l'organisation locale de l'alerte (ex : organisation et numéro de permanence de la Mairie, serveur automatique d'appels...) de l'information, et du soutien de la population,
- Recense les moyens humains et matériels publics et privés de transport, de ravitaillement, de travaux et d'hébergement.

M. Christian HORELLOU précise qu'une réflexion a été faite lors de la réalisation de ce PCS notamment par rapport à la tempête Ciaran de 2023 avec le recensement des besoins avant et pendant l'intempérie. Un travail a été également réalisé suite aux pluies diluviennes de mai 2024, des buses ont depuis été installées afin de rediriger le trop plein d'eau.

Considérant que la commune est exposée à des risques tels que, inondation, glissement de terrain, séisme, feux de forêt, liés aux événements climatiques tels que vent violent, orage, grêle, vague de chaleur, grand froid, liés aux épidémies et pandémies et liés au radon. Il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, Le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde pour la Commune de Dinéault tel qu'il est présenté,

(Unanimité).

Installation d'une bâche incendie Rosconnec

Rapporteur : Jean Marc CORNILLON : Il est rappelé au Conseil municipal l'acquisition, par la commune d'une partie de la parcelle ZM n°28 située au lieu-dit Rosconnec appartenant à Madame Marie-Thérèse LE DUFF. Cette acquisition de parcelle permettra à la collectivité d'y déposer une bâche de défense incendie afin de desservir le secteur nord de Dinéault en cas de sinistre. Le Maire informe que plusieurs entreprises ont été consultées en ce qui concerne le terrassement de la parcelle, l'acquisition d'une bâche de 120 m3, la mise en sécurité du

matériel par la pose d'une clôture et l'installation de panneaux signalétiques.

Au vu, des conditions financières présentées, il est proposé de faire réaliser le terrassement pour un montant de 4807.68 € T.T.C par Porzay TP et de retenir l'entreprise FRANSBONHOMME pour l'acquisition de la bâche incendie, ainsi que la fourniture de la clôture et des panneaux signalétiques pour un montant total de 6 441.96 € TTC. M. Jean-Marc CORNILLON informe l'assemblée qu'il reste le positionnement de la vanne à préciser en accord avec le SDIS. M. Christian HORELLOU précise que ce type d'investissement sera à reproduire sur d'autres secteurs de Dinéault, notamment à Kelecum. Depuis juin 2025, le secteur de Crozon est passé en risque incendie majeur. Une obligation de défricher sera mise en place prochainement afin de lutter contre les incendies. La pose de la clôture sera réalisée par le service technique.

(Unanimité)

Bâche Incendie Plan de Financement

Rapporteur: Christian HORELLOU: Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la réception d'un appel à projet lancé par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) visant à accompagner les territoires affichés comme étant vulnérables au feu dans les 4 départements bretons. La politique de protection de la forêt contre l'incendie a pour objectifs prioritaires la diminution du nombre d'éclosions de feux de

forêt et la réduction des superficies forestières parcourues par le feu dans les régions à risque. Ces objectifs figurent dans la stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies signée en juin 2025 par le Ministre de l'intérieur et la Ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Détail des coûts de l'opération	Coûts en € H.T
. Acquisition de la bâche incendie	5 368.30 €
. Terrassement	4 006.40 €
Coût total de l'opération	9 374.70 € H.T

(Suite texte : page suivante)

Le coût total de l'opération s'élève à **9 374,70 €**. Ci-dessous le plan de financement est donc le suivant :

Recettes	%	Montant total de la subvention	Etat d'avancement
Région DRAAF Bretagne Investissements DFCI 2025	80	7 499.76 €	Sollicitée
Total recettes	80	7 499.76 €	
Autofinancement de la Commune	20	1 874.94 €	
Coût total de l'opération	100	9 374.70 €	

(Unanimité)

Convention Aménagement d'un Arrêt de car BreizGo

Rapporteur : Christian HORELLOU : l'aménagement d'un arrêt de bus situé Rue de la Croix du Guilly. Cet arrêt est un arrêt prioritaire du Schéma Directeur d'Accessibilité. Les travaux consistent en la sécurisation et la mise en accessibilité des espaces : circulation et arrêt des cars, zone d'attente, d'embarquement et débarquement des usagers, circulations piétonnes périphériques à l'arrêt. Les objectifs de la convention sont de définir les modalités de réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale et de fixer la participation financière de la Région, plafonnée à 70 % du coût hors taxes pour les aménagements de l'arrêt et à 30 % pour les cheminements piétons/vélos. De fait cette délibération vient modifier le plan de financement des travaux du bourg (paru dans le n° 31, p 5) par une demande de subvention supplémentaire de 25 007,42 € diminuant d'autant la part d'autofinancement de la commune se situant dès lors à 805 357,76 € HT sur un coût total d'opération de 1 322 512,00 € HT.

M. Christian HORELLOU précise que la position du quai de bus et de l'abribus ont été définis par la Région Bretagne. L'aménagement de cet espace doit répondre aux exigences car c'est elle qui vont l'installer. Il sera posé dans le sens « aller », c'est-à-dire de Dinéault vers Châteaulin, Rue de la Croix du Guilly. Il informe l'assemblée que l'installation des « encoches » pour l'abribus sera réalisé avant la pose de l'enrobée. Il explique que certains lampadaires devront être ajoutés/supprimés et que le remplacement des têtes de lampadaire en LED doit être prévus.

(Unanimité)

Lotissement Marcel CHARLES : Eclairage Public.

Rapporteur : Christian HORELLOU : Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de DINÉAULT afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF. En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés. L'estimation des dépenses se monte à : • Éclairage public Extension : 36 000,00 € HT. Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit : • Financement du SDEF : 25 250,00 € • Financement de la commune : 30 750,00 €, soit un total de 30 750,00 € à verser pour la collectivité.

(3 contre)

Mise à jour du Tableau des Emplois

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : La société AUL'NET qui réalisait une partie des heures de ménages pour la commune de Dinéault ne peut plus intervenir depuis septembre 2024.

La collectivité avait alors fait le choix de faire appel à une autre société extérieure (POHER PROPRETE) pour la réalisation de ces heures de ménages. La somme mensuelle versée à cette entreprise étant relativement conséquente, la collectivité souhaite proposer à ses agents

(volontaires) d'effectuer ces heures de nettoyage et ainsi de pouvoir leur donner la possibilité d'augmenter leurs heures et éventuellement leur contrat horaire. C'est pourquoi, dans un premier temps, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin d'augmenter la quotité de temps de travail de l'emploi d'aide de cuisine qui passera de 28 h hebdo à 32 h hebdo annualisé. Une mise à jour du tableau des emplois est proposée :

L'aide de cuisine exerçant à 28 h hebdo au restaurant scolaire (cuisine, service et nettoyage) voit en partie ses heures de ménages augmenter. Il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent en le passant à 25h au lieu de 22h. Avis favorable du Comité Social Territorial qui s'est tenu le 30 septembre 2025. Au niveau du tableau des emplois, cela se traduit par la nécessité d'ouvrir le poste d'aide de cuisine en 25h.

(Unanimité)

Dénomination Voies Communales : Ajout

Rapporteur : Eric BODIOLU : Suite à la réalisation d'un bâtiment industriel et au changement d'un local commercial en habitation, des numérotages supplémentaires doivent être validés par le conseil municipal. Pour rappel, le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il est donc décidé d'attribuer ces numéros aux parcelles suivantes :

(Unanimité)

Voie	N°	Section	Parcelle
Rue de Ty Huré	2 bis	AB	398
Rue La Tour d'Auvergne	5 bis	AB	429

(Suite texte : page suivante)

5

Revision du projet de cession : Le Helles.

Rapporteur : Eric BODIOU : Le conseil municipal ayant délibéré lors de la séance du 04 juin 2024 pour la cession du bien situé sur la parcelle ZI n°42 au lieu-dit Le Helles ainsi qu'une partie du délaissé de voirie en forme de triangle situé entre le bien et la voie communale d'environ 20 m2, considérant que le bornage ayant été réalisé par le cabinet Roux Jankowski et qu'il apparaît que la surface du terrain est d'une contenance de 70 m2

au lieu de 64 m2, il convient alors de modifier le prix de vente du terrain en respectant le barème préétabli de la délibération du 06 juillet 2023 pour 3 € du mètre carré pour un prix de cession de 210 €.

(Unanimité)



Questions Diverses : → Ouverture du mur Rue Déesse Brigitte :

Suite à la vente du terrain près de la boulangerie : M. Christian HORELLOU informe que les nouveaux propriétaires souhaitent finalement ouvrir le mur au milieu au lieu du côté gauche (voir questions diverse du conseil municipal du 02 juillet 2025), cela étant plus sécurisant pour la sortie des véhicules. Le Conseil Municipal

son accord donne

→ Archivage :

M. Christian HORELLOU informe l'assemblée du passage de 40 € de l'heure à 54 € de l'heure pour l'archivage. Un montant global de 17 080 € a été voté au conseil du 04 juin 2024 pour une intervention sur 3 ans pour 427 heures au total. Le CDG propose de maintenir le coût horaire de 54 € pour les années 2026 et 2027 mais pour un nombre d'heure d'intervention sur 3 ans réduits (353 heures soit 74 heures en moins), cela respecterait le coût global voté en 2024.

→ Régie bibliothèque :

M. Christian HORELLOU informe l'assemblée que la Trésorerie de Châteaulin souhaite supprimer le maximum de régie dans les collectivités afin de réduire une gestion trop importante. Le SGC conseille à la commune de Dinéault de supprimer la régie bibliothèque, il est demandé un avis au Conseil sur la mise en place de la gratuité de l'abonnement, il est également possible de maintenir l'abonnement et de passer les titres en ASAP (Avis de Somme à Payer). Le Conseil Municipal donne son accord en passage ASAP.

→ Fiscalité sur les logements vacants :

M. Christian HORELLOU précise que des décisions seront à prendre à l'avenir concernant la fiscalité sur les logements vacants. Les collectivités doivent désormais respecter la loi ZAN (Zéro Artificialisation Net). Sur 3 ans, les collectivités ont déjà consommées 50 % de ce qu'elles ont le droit sur 10 ans.

→ Recherche agents recenseurs :

Campagne de recensement du 15 janvier au 14 février 2026 (4 agents recenseurs)

→ **Modification de la convention ERAMUS pour le Volet 2 à la demande de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École (OCCE)) :** Passage de l'entité « OCCE » en « coopérative scolaire de l'école Pierre DOUGUET », le Conseil Municipal donne son accord.

→ Sous-traitance épareuse :

M. Christian HORELLOU informe l'assemblée que la collectivité fait intervenir les entreprises INIAL et EURL Jacques RIOU (à raison de 140 h pour 70.00 € de l'heure HT) pour de la sous-traitance d'épareuse dans la 2ème quinzaine d'octobre afin de soulager le personnel du service technique suite au départ de l'un des agents fin septembre. Une annonce d'emploi sera publiée en fin d'année pour un recrutement au printemps 2026.

→ Trottoirs San Dispar :

M. Christian HORELLOU précise que suite à la réfection des trottoirs Cité San Dispar, une rétrocession de 10 300.00 € sera reversée à la collectivité par la société Bouygues.

→ **Le repas des aînés** aura lieu le **04 décembre 2025**.

Décision du Maire :



Date de la décision	Titulaire	Nature	Montant en € HT
25/08/2025	EUROVIA	Réfection trottoirs Cité San Dispar	21 944.50 €
15/10/2025	BERGER LEVRAULT	Changement de contrat – Migration progressive vers le logiciel WE MAGNUS	7 605.00 € (1 ^{re} année) 8 002.50 € (2 nd année) 8 400.00 € (3 ^e année)

Recensement 2026 : Comment et pourquoi ?



En 2026, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier au 14 février 2026. **Comment ça se passe ?** Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération, puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte à lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement ! **Pourquoi êtes-vous recensés ?** Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc. Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de : 1. **Déterminer la participation de l'État** au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement. 2. **Définir le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. 3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.)... **Pour en savoir plus : le-recensement-et-moi.fr.**

(Communiqué : Mairie)



-Retour sur un Événement culturel enrichissant :
La Conférence dans le cadre prestigieux des Journées Européennes du Patrimoine

Le thème central de cette rencontre était joliment intitulé : **"Dinéault, rouzig aux confins du Porzay"**. Ce titre a permis de mettre en lumière les spécificités géographiques et culturelles de la commune. Bien que son histoire soient intimement liées au fleuve de l'Aulne et à la majesté du Menez-hom, il est essentiel de souligner que son territoire exerce une domination visuelle et historique sur l'ensemble du pays du Porzay, offrant des perspectives uniques sur cette région. Les liens de Dinéault avec l'Aulne et le Menez-Hom sont fondamentaux, définissant à la fois sa géographie, son histoire, son patrimoine et son rôle de carrefour dans la région.

Le **Menez-Hom**, ce sommet mythique culminant à 330 mètres d'altitude, est sans conteste l'élément le plus marquant du territoire de Dinéault. Il se situe à l'extrémité occidentale de la chaîne des Montagnes Noires. Dinéault se trouve sur ses contreforts, ce qui lui confère une position dominante sur la région. C'est de là que la commune "domine l'ensemble du Porzay" (la plaine située au sud). Dans l'histoire, le Menez-Hom était considéré comme l'un des monts sacrés de l'Armorique et un lieu de culte pré-celtique et celtique majeur. La découverte de la statuette de la déesse Brigit sur les flancs de la montagne, en 1913, illustre l'importance spirituelle et archéologique de ce lieu.

Le sommet, souvent inclus dans les randonnées partant de Dinéault, offre un panorama exceptionnel à 360° sur la baie de Douarnenez, la presqu'île de Crozon, la rade de Brest, l'Aulne maritime, et les Monts d'Arrée. Il a donc toujours été un point d'observation et de repère essentiel.

L'**Aulne**, la porte vers l'Océan, en particulier dans sa partie maritime (l'estuaire), borde la limite nord de Dinéault et sculpte profondément le paysage. Le territoire de Dinéault s'étend jusqu'aux méandres de l'Aulne maritime. Cette rivière, avant l'ère moderne, était une voie navigable vitale, reliant l'intérieur des terres (Châteaulin) à la rade de Brest et à l'océan Atlantique. Elle était cruciale pour les échanges commerciaux et maritimes.

La **Vallée de l'Aulne** se distingue par un écrin de verdure luxuriante et la présence de zones humides remarquables, comme les Marais de Rosconnec. Ces marais, situés sur l'estuaire et les zones estuariennes, constituent un réservoir de bio-diversité et sont essentiels pour la faune, notamment l'oiseau migrateur le phragmite aquatique.

Dinéault est ainsi géographiquement partagée entre les hauteurs des landes du Menez-Hom et les berges plus douces de la vallée de l'Aulne, offrant une variété de paysages et de micro-climats qui expliquent la richesse de son patrimoine naturel.

En résumé, la commune de Dinéault est littéralement "posée" entre le ciel et l'eau : Le Menez-Hom lui apporte son identité de montagne sacrée, son histoire ancienne et son point de vue stratégique sur le Porzay. Et l'Aulne lui confère son ouverture sur le monde maritime et la richesse écologique de sa vallée.

La fin du XIXe siècle à Dinéault, comme dans beaucoup de paroisses rurales bretonnes, est marquée par la persistance d'une société paysanne très attachée à ses traditions tout en étant confrontée aux prémices de la modernité et à des événements marquants. La vie quotidienne était intrinsèquement liée aux cycles agricoles et aux conditions climatiques.

Le cadastre de l'époque montre une grande partie du territoire recouverte de landes et incultes (on parle de 2 810 hectares de landes contre 1 015 hectares de terres labourables selon des données du XIXe siècle). Cette réalité soulignait la dureté du travail agricole dans un environnement partiellement ingrat, notamment sur les flancs du Menez-Hom.

Le rôle central des 12 moulins recensés dans la commune (moulins à eau le long de l'Aulne, le Garvan ou d'autres affluents), étaient essentiels pour moudre le grain et réguler les récoltes.

Le spirituel jouait un rôle essentiel et se manifestait par la reconstruction et l'entretien des édifices, souvent financés par les paroissiens. L'église Sainte-Marie-Madeleine du bourg (celle que Philippe BITTEL a commentée) a connu une longue période de reconstruction et de rénovation tout au long du XIXe siècle (de 1826 à 1891, selon les études).

Cette période illustre l'investissement communautaire colossal pour restaurer ou reconstruire un lieu de culte menaçant ruine. La chapelle Saint-Exupère (Sant Dispar) a également connu des travaux. Pour financer la reconstruction partielle de la chapelle en 1892, un des vitraux de 1530 fut vendu. On le retrouve aujourd'hui au Musée Départemental Breton de Quimper. Cette décision, bien que motivée par la nécessité, est une histoire locale fascinante sur le compromis entre la survie du bâti et la conservation de l'art.

Bien que Dinéault soit majoritairement rurale, la proximité de l'Aulne et l'ouverture sur le Porzay la reliaient au monde extérieur. La cale de Dinéault (appelée la Cale du Passage, ou le Passage), qui permettait de traverser l'Aulne, facilitant ainsi les échanges commerciaux, notamment vers les foires. La traversée vers Rosnoën, de l'autre côté de la rivière était fréquente ; dans la seconde moitié du 19e siècle le trafic s'intensifie ; le bac assurait le transport d'environ 25 000 personnes par an, sans parler du bétail, des moutons et des véhicules.

C'est un auditoire enthousiaste de 38 personnes, composé majoritairement d'habitants passionnés de Dinéault qui a suivi cette conférence. Ce public se distinguait par son caractère profondément intergénérationnel, rassemblant des participants dont l'âge s'échelonnait de jeunes esprits de 10 ans jusqu'à des aînés de plus de 80 ans. Cette mixité a rendu les échanges particulièrement riches.

Des éléments méconnus du patrimoine local avec un partage d'anecdotes vivantes issues de la vie quotidienne à la fin du XIXe siècle ont permis de ressusciter l'ambiance d'une autre époque.

La partie orale et visuelle a pris la forme d'une présentation soignée, appuyée par un diaporama d'environ 1h30. Ce moment d'immersion a été suivi d'une suite d'explorations sur le terrain. La préparation de cette conférence de qualité a été assurée par un trio d'experts passionnés : **Anne DIETRICH**, archéologue, **Philippe BITTEL**, ancien Maire de la commune, passionné d'histoire et **Dominique ADROT** également archéologue.

Cette journée a été une magnifique célébration de l'identité de Dinéault au cœur du Porzay.

(Texte : Guy LE FLOCH.)

Travaux Rue du Chap

Les travaux d'aménagement du bourg continuent et les choses « sérieuses » ont commencé. Si le rond-point du Guilly prend tournure, le gros des travaux se situe maintenant en pleine rue. Plus importants et plus complexes ils exigent de barrer totalement le passage et nécessitent la mise en place d'une déviation. Chacun comprendra cette obligation, autant pour la sécurité des ouvriers qui y travaillent, comme pour celle des citoyens qui y habitent.



Tout doucement, au fur et à mesure qu'avancent les travaux, les « visiteurs » peuvent se rendre compte des nouveaux « décors » dans lesquels ils évolueront dans quelques temps.

Pour le moment, le chantier occupe la portion de rue entre le rond-point du Guilly et le garage Motrio. L'entreprise Véolia est aux commandes. L'une des premières difficultés a consisté à vérifier les bonnes dimensions et implantations des futurs trottoirs de telle manière à ne pas gêner la giration à l'entrée et au sortir de ce rond-point. Les premiers essais concluants ont été effectués par Matthieu CAUGANT, Conseiller Municipal, à l'aide d'un chargeur attelé à un plateau de grande dimension, le tout d'une quinzaine de mètres de longueur. Tout s'est parfaitement bien passé, mais n'exclut en rien, ni la prudence, ni le respect de la future signalétique. Par ailleurs, le problème de captation des eaux pluviales descendant de Menez-Gwen a également été pris en compte, pour limiter tout risque d'inondation.

Un autre élément concerne la mise en place des quais d'embarquement dans les bus. Ce point cité lors de dernière réunion du Conseil Municipal (p. 4 du présent bulletin) : Cet arrêt est un arrêt prioritaire du Schéma Directeur d'Accessibilité. Les travaux consistent en la sécurisation et la mise en accessibilité des espaces : circulation et arrêt des cars, zone d'attente, d'embarquement et débarquement des usagers, circulations piétonnes périphériques à l'arrêt. Ces points d'arrêts (aller et retour) se feront au rond-point de la Croix du Guilly et sont en cours d'exécution.

Aujourd'hui, la chaussée est totalement défaite et les abords sont en cours de traitement : dallage, pavés, bordures. Cette réfection est parfaitement planifiée et organisée avec le reprofilage, dans un second temps. Pour ce qui concerne cette première portion, l'ancienne couche d'enrobé est enlevée. L'aménagement des trottoirs, de la voie cyclable, des espaces de verdure est entamé ainsi que les préparatifs du premier rétrécissement de chaussée : Un rétrécissement consiste en un resserrement d'une route à double sens (bidirectionnelle), transformée ponctuellement en une route ne comprenant plus qu'une seule voie. Le fait de passer de deux voies à une seule voie de circulation va contraindre les véhicules à un passage alterné et donc à un ralentissement.

N'oublions pas qu'il s'agit d'améliorer la sécurité et de permettre le développement de la mobilité douce tout en restant compatible avec l'économie du territoire. La création de parkings avec sols absorbants et la végétalisation permettront également d'améliorer le cadre de vie des habitants. (A suivre). (Texte et Images: Guy LE FLOC'H)

Cérémonie du 11 novembre



Le lundi 11 novembre 1918, à 5h15 du matin, l'Armistice était signé entre les Forces Alliées et l'Allemagne, à Rethondes, dans une clairière de la forêt de Compiègne. Cet accord, prenant effet à 11h ce jour-là, mettait un terme à la Première Guerre Mondiale qui coûta la vie à plus de 8 millions de personnes en Europe, dont 1,4 million de Français. Ce mardi 11 novembre marque la commémoration du 107e anniversaire de l'Armistice de 1918, qui a mis fin aux combats de la Première Guerre mondiale. Il est dédié à la mémoire et à l'hommage aux "Morts pour la France". La commémoration est symbolisée par l'hommage rendu au Soldat Inconnu, inhumé sous l'Arc de Triomphe à Paris, dont la flamme est ravivée tous les soirs. Le Bleu de France est le symbole de la mémoire et de la solidarité en faveur des Anciens Combattants, des victimes de guerre et des pupilles de la Nation.

A Dinéault, ce 107ème anniversaire de la fin de la guerre, orchestré par Jean-Luc VERBRUGGE a été marqué par la présence d'un piquet d'honneur d'élèves-gendarmes de l'École, sous les ordres de l'adjudant Sébastien BIARD. Le général Richard PEGOURIE était représenté par le capitaine Pierre-Jacques MOLLEC qui accompagnait Christian HORELLOU, Maire de la commune, lors du salut au piquet d'honneur. Les porte drapeaux René BUDIN, Hervé L'HARIDON, Marcel PRAT et Elouan ROBACHE donnaient une solennité particulière et rendaient hommage aux combattants et aux disparus.

Le message de Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants, d'Alice RUFO, ministre déléguée, est lu par Christian HORELLOU, Maire. Il rappelle les terribles moments de cette guerre et s'achève sur l'espérance : *Ce patriotisme demeure une nécessité vitale. Marc BLOCH, (NDLR : Historien et grand résistant français, fusillé en 1944 par la Gestapo, a marqué son époque par son courage et son engagement dans la résistance.) « l'homme des Lumières dans l'armée des ombres », en incarna l'exemple. Son entrée au Panthéon le 16 juin prochain, décidée par le Président de la République, rappelle que l'esprit de défaite est toujours un poison mortel. La flamme qui l'animait fut une invincible espérance, l'espérance de ceux qui ont décidé d'être forts pour protéger ce qui est juste. Cette espérance que symbolisaient déjà dans le ciel de Reims, le 11 novembre 1918, les tours restées debout de la cathédrale martyre. Le 8 juillet 1962, sous ses voûtes reconstruites, était scellée la réconciliation franco-allemande, pour que l'Europe vive libre et en paix. Car là sera toujours l'espérance de la France, fidèle au sacrifice de ses anciens, à ses valeurs et à ses promesses, consciente de sa vocation universelle au service de la paix.*

(Texte : Guy LE FLOC'H, Images : Marie-Louise KERHOAS)



Le Parc naturel régional d'Armorique abrite le plus grand ensemble de landes atlantiques de France et le plus important complexe de tourbières de Bretagne. Ces espaces naturels rendent un grand nombre de services à l'Homme et abritent des espèces emblématiques. Pour les préserver, le Parc porte depuis 2021 et jusqu'à la fin de l'année, le programme européen LIFE LANDES, en partenariat avec le Département du Finistère et Bretagne Vivante. Retour sur cinq ans d'actions concrètes et concertées au chevet des landes et tourbières d'Armorique.

Les landes et tourbières d'Armorique, des richesses à préserver :

Les landes et les tourbières (des zones humides issues de la décomposition des végétaux pendant des millénaires) sont des milieux de plus en plus rares. Les tourbières ne représentent aujourd'hui que 3% de la surface terrestre. Celles d'Armorique que l'on peut observer sur trois sites classés Natura 2000 (le **Menez Hom**, Menez Meur et les monts d'Arrée) sont presque uniques en leur genre avec des espèces animales et végétales emblématiques : sphaignes, mousses, droséras, ajoncs, bruyères et loutres, amphibiens, rapaces (Busard Saint-Martin et Busard cendré) ainsi que le Courlis cendré. Ces espaces naturels sont parfois dégradés par certaines plantations de résineux datant des années 1970, ainsi que l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles qui permettaient l'entretien de la lande, les effets du changement climatique ou encore la surfréquentation de certains sites naturels.

Le Parc d'Armorique veille à leur préservation en tant qu'opérateur des sites Natura 2000. Sa mission est renforcée depuis 2021 grâce au programme **LIFE Landes** qui a permis d'engager un panel d'actions : acquisitions foncières, travaux de restauration de landes abandonnées et de tourbières dégradées, suivis scientifiques, opérations de sensibilisation ou encore mises à disposition de parcelles pour la fauche et le pâturage. Initialement, le LIFE Landes visait la restauration de 200 hectares de landes et de tourbières. Cet objectif est aujourd'hui largement dépassé :

■ **180 hectares** de landes et tourbières ont été acquis par le Département pour être protégées, ■ **400 hectares** ont été restaurés par le Parc à travers différents chantiers : des coupes de boisements artificiels de résineux non productifs avec la technique innovante du câble-mât, du gyrobroyage pour rouvrir des landes abandonnées et des comblements de drains pour permettre aux tourbières de fonctionner à nouveau.

■ **La fréquentation de certains sites** a été améliorée (fermeture de parkings sauvages, réaménagement de sentiers, installation de panneaux d'information)

Les travaux ont concerné **15 communes* du Parc d'Armorique** avec le soutien des élus mais aussi d'une quarantaine d'agriculteurs qui se mobilisent pour faucher ou pâturer la lande. Le Parc d'Armorique a mené un important travail de sensibilisation auprès des habitants et des scolaires pour mieux faire connaître les landes et les bons réflexes à adopter pendant la période sensible de nidification.

Les chantiers menés depuis 2021 permettent aux landes et aux tourbières de continuer à nous rendre de précieux services ■ **En stockant le carbone** (une tourbière en bonne santé stocke parfois 5 à 7 fois plus de carbone qu'une forêt).

■ **En stockant, filtrant et préservant la ressource en eau** (les tourbières régulent) ainsi les inondations, les crues ou le débit des cours d'eau en période de sécheresse.

■ **En limitant la propagation des incendies** (les landes entretenues par la fauche ou le pâturage sont des pare-feux naturels).

■ **En nous offrant des paysages appréciés** qui font vivre une économie locale basée sur un tourisme durable et des activités de pleine nature comme la randonnée.

Ces actions ont aussi un impact positif sur la biodiversité. A l'image de la restauration de landes rases favorables à la reproduction des Courlis cendrés (l'espèce ne compte plus que six couples contre une centaine dans les années 1980). Cet été et pour la première fois depuis les incendies, 1 à 2 envols de poussins ont pu être observés par les équipes du Parc et de Bretagne Vivante. Les landes et forêts des monts d'Arrée sont exposées au risque incendie et un important plan d'action est mis en œuvre depuis 2022 par le Département et la Préfecture du Finistère pour prévenir et réduire les risques. Dans cet élan, les travaux de restauration du LIFE ont été prioritaires sur les parcelles de landes pouvant faire office de pare-feux naturels (en bord de route par exemple). Les landes fauchées ou pâturées par les agriculteurs permettent en effet de diminuer considérablement la propagation du feu. La restauration des tourbières permet de "réhumidifier" ces zones humides autrefois drainées et asséchées. Enfin, la coupe de résineux non productifs sur certaines parcelles permet de supprimer une source importante de combustible.

La préservation des landes et tourbières reste au cœur des missions du Parc naturel régional d'Armorique, gestionnaire des sites Natura 2000. Le Parc va ainsi poursuivre la gestion durable des landes aux côtés des agriculteurs ainsi que le suivi scientifique des sites incendiés dans le cadre du plan de restauration des Monts d'Arrée du Département du Finistère.

Le Parc d'Armorique a également répondu à un appel à projet de la Région Bretagne dans l'objectif de poursuivre la restauration des tourbières qui jouent un rôle important dans le stockage du carbone. Le programme LIFE Landes d'Armorique est porté depuis 2021 par le Parc d'Armorique, en partenariat avec le Département du Finistère et Bretagne Vivante. Il bénéficie du soutien financier de l'Europe, du Ministère en charge de l'écologie et de la Région Bretagne. Des financements complémentaires de la Fondation du Patrimoine, du Fonds Vert, d'EDF et de la Région Bretagne ont permis d'amplifier les travaux de restauration et d'aller au-delà des objectifs initiaux. Le projet était notamment un des lauréats 2023 du programme « Patrimoine Naturel et Biodiversité » de la Fondation du Patrimoine.

***Les communes concernées :** Argol, Botmeur, Brasparts, Brennilis, Commana, Dinéault, Hanvec, Le Cloître-Saint-Thégonnec, La Feuillée, Locqueffret, Plougonven, Plounéour-Ménez, Saint Eloy, Saint-Rivoal, Sizun. NDLR : L'image ci-contre présente le platelage bois installé sur le flanc nord du **Ménez-Hom** après l'arrachage de 4 500 souches d'arbres et la restauration de la zone humide. (Commune d'Argol).

(Communiqué PNRA, Images : Guy LE FLOC'H)





Une charte de territoire en pleine révision

Enquête publique sur la future charte du Parc naturel régional d'Armorique.

Du 14 novembre au 15 décembre 2025 :

Élus locaux, acteurs économiques et touristiques, agriculteurs, habitants... Pour construire son projet de protection et de développement du territoire (appelé charte), le Parc a mis autour de la table l'ensemble des forces vives du territoire. Cette concertation a permis d'identifier les défis des quinze prochaines années et co-construire les mesures concrètes à mettre en œuvre en matière d'environnement, de développement local, d'agriculture, d'urbanisme, d'énergie, de tourisme, d'éducation, etc.

La révision de la future charte du Parc rentre maintenant dans sa dernière ligne droite avec le lancement d'une enquête publique. Cette étape essentielle permet aux habitants du territoire de donner leur avis sur le projet de territoire 2027-2042 travaillé avec l'ensemble des élus et des acteurs locaux. Cette enquête, organisée par la Région Bretagne, se déroulera du vendredi 14 novembre 2025 à 9h00 au lundi 15 décembre 2025 à 17h00.

Où consulter le dossier ?

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet sera disponible :

- Dans plusieurs lieux de consultation répartis sur le territoire du Parc : les mairies de Châteaulin, Crozon, Guerlesquin, Huelgoat, Ouessant, Sein, Pleyben, Plougastel-Daoulas, Sizun ainsi que le siège du Parc au Faou.
- En ligne sur une plateforme numérique dédiée : bretagne.bzh/enquetepublique-pnr-armorique

Où rencontrer les commissaires enquêteurs ?

Des permanences seront organisées dans 10 communes du territoire, ainsi qu'au siège du PNRA.

Lieux Date Horaires :

Siège du Parc d'Armorique – **Le Faou** Vendredi 14 novembre 9h00 – 12h00

Mairies de : → **Crozon** Vendredi 14 novembre 14h30 – 17h00 → **Guerlesquin** Mardi 18 novembre 9h00 – 12h00 → **Huelgoat** Mardi 18 novembre 9h00 – 12h00 → **Ouessant** Mardi 25 novembre 13h30 – 15h30 → **Ile de Sein** Mardi 25 novembre 10h30 – 12h00 ; 14h00 – 15h00 → **Châteaulin** Vendredi 5 décembre 14h00 – 17h00 → **Pleyben** Vendredi 5 décembre 14h00 – 17h00 → **Plougastel-Daoulas** Jeudi 11 décembre 14h00 – 17h00 Salle Mara des bois → **Sizun** Jeudi 11 décembre 9h00 – 12h00.

Pour en savoir plus : <https://www.pnr-armorique.fr/le-parc-en-action/une-charte-de-territoire-en-pleine-revision-armorique2040/>

(Communiqué du PNRA)



Le « **Repas des Aînés** » (70 ans et plus), se déroulera le **jeudi 4 décembre prochain à 12h00** à la salle La Tour d'Auvergne.

Les **inscriptions** se font en mairie jusqu'au vendredi 28 novembre 2025. Tél : 02.98.26.00.55

(Communiqué de la Mairie)

Ecole Sainte Anne Centième Anniversaire



A l'occasion du centenaire de l'École Ste Anne, la Chorale de l'Aulne présentera un concert le **dimanche 14 décembre à l'église Ste Marie Madeleine, à 15 h.**

La période de Noël aidant, elle interprétera un répertoire mêlant les chants de Noël et ceux de son répertoire classique sous la direction de Sandrine BEUVIN, actuelle chef de chœur.

C'est ainsi que revivront « Petit Papa Noël », « Douce Nuit », « Mon Beau Sapin », « Les Anges dans nos campagnes », « Il est né le Divin Enfant » ou encore « Vive le Vent ».

Les chants profanes s'ajouteront à ces chants bien connus : « Bambali », « Que serais-je sans toi », « S'il Suffisait d'Aimer », « Hegoak » chant plus particulier des Pyrénées et « Total Praise » un gospel de haute volée. (Programmation sous réserve).

Ces moments de chansons et d'harmonie feront, sans aucun doute, vibrer le cœur de l'église et annonceront par la même occasion cette période de fêtes qui approche.

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

Marché de Noël Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes organise, comme chaque année, son traditionnel Marché de Noël. Il se tiendra le dimanche 7 décembre à la salle de La tour d'Auvergne, de 10h à 18h

(Communiqué du Comité des Fêtes)



Le SECOURS CATHOLIQUE Recherche...



Le Secours catholique cherche à reformer une équipe avec de nouveaux bénévoles dans le pays de Châteaulin et dans la baie de Douarnenez

Ce qui nous rassemble, c'est le désir de fraternité et de solidarité. L'association est ouverte à tous, sans distinction de nationalité, de condition sociale ou de confession.

Notre recherche : des bénévoles, hommes et femmes, disponibles, souhaitant lutter contre la pauvreté et la précarité en devenant acteurs de la politique des aides financières et de l'accompagnement. L'équipe étudie les demandes d'aides du secteur qu'elles soient financières, administratives, matérielles ou sociales. **La mission**: en binôme, aller rencontrer à leur domicile ou dans nos bureaux de Châteaulin les personnes adressées par les services sociaux et qui souhaitent bénéficier d'une aide financière au vu de leur situation. **Le lieu** : nos bureaux sur Châteaulin avec des déplacements sur tout le territoire en binôme, au domicile des personnes rencontrées le territoire : Locronan, Plonevez Porzay, Ploëven, Plomodiern, St Nic, Dinéault, Trégarvan, Lopérec, St Segal, Pont de Buis, Port Launay, Châteaulin, St Coulitz, Cast, Quéménéven. **Disponibilités** : 1 à 2 journées par semaine et plus selon vos envies pour des entretiens et des réunions.

Compétences : - Régularité et disponibilité, - Non jugement, respect, écoute, bienveillance, - Discrétion et confidentialité. - Convivialité et travail en équipe de façon consensuelle. - Maîtriser l'ensemble des aides publiques (formation assurée). - Esprit de discernement selon les valeurs du Secours Catholique. - Pratique de l'outil informatique (excel, word).

Autres projets : -Création d'une permanence d'accueil et d'écoute. -Créer un accueil convivial des personnes en situation d'exclusion ou d'isolement dans le local de Châteaulin ou sur le Porzay dans un local à inventer. - et autre selon les besoins, les compétences ... Lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes est notre objectif.

Renseignements : equipe.chateaulin@secours-catholique.org/06.84.91.17.37

(Communiqué du Secours Catholique)

Mobi-Santé Dépistage Cancers

«Mobisanté, un camion pour la prévention et la promotion de la santé dans le Pays de Brest»

Mobisanté est un projet du Contrat Local de Santé du Pays de Brest visant à rapprocher la prévention et les habitants de cinq communautés de communes.

L'unité mobile a pour mission d'accueillir les habitants et d'offrir un espace d'échanges et de ressources sur la santé. Cette unité mobile propose à partir de septembre 2025 des actions sur le dépistage des cancers (tous publics) la vie affective, relationnelle et sexuelle (public jeune), et l'accès à la santé (auprès des structures solidaires des territoires).

Mobisanté sera présent sur la commune de Dinéault, le 28 Novembre de 14h à 17h, pour répondre aux interrogations des habitants sur leur santé et encourager la participation aux campagnes de dépistage organisées des cancers.

Les habitants seront accueillis pour échanger sur le dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et du colon.

Mobisanté propose écoute, information et accompagnement pour lever les freins à la réalisation du dépistage. Elle oriente également vers les professionnels et ressources du territoire.

Il est possible de retrouver le programme complet de Mobisanté sur le site internet du Pôle Métropolitain du Pays de Brest. Ce projet est financé pour 3 ans par l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER, l'Agence Régionale de Santé Bretagne, Communauté de Communes du Pays des Abers, Communauté Lesneven Côte des Légendes, Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, Communauté de Communes de Pleyben- Châteaulin-Porzay et Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime).



ADMR Permanences.

PERMANENCES ADMR

Vous souhaitez connaître les actions (ménage, courses, accompagnement... et propositions de l'ADMR (télé-assistance Filien) ?

Venez nous rencontrer sur la commune de Cast, une permanence se tient le 1er mardi de chaque mois - salle à côté de la bibliothèque.

1er mardi de chaque mois.



A CAST de 10 h à 12 h.

ATTENTION : Protection des mineur(e)s.

Une vidéo que tous les parents devraient regarder...

Le 6 janvier dernier, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) annonçait son plan stratégique 2025/2028. En 2ème axe, on retrouve « Mineurs et numérique : « Mieux protéger leurs données et leur avenir ». Aussi certains chiffres permettent de mieux saisir les dangers : 67% des 8/10 ans sont présents sur les réseaux sociaux. 1 famille sur 4 déclare avoir été confrontée au cyber-harcèlement. Les jeunes âgés de 7 à 19 ans passent en moyenne 3h11 sur les écrans chaque jour. Plus de 100 millions de photos de mineurs circulent sur le net dans le monde. 50% de ces photos proviennent des réseaux sociaux. L'Office des Mineurs Français reçoit 870 signalements par jour. D'autre part, un enfant apparaît en moyenne sur 1 300 photographies publiées en ligne avant l'âge de 13 ans, 2 jeunes sur 3 ont déjà subi des violences sexuelles en ligne et en 2024, on estimait à 2 500 000 le nombre de pédo-criminel chaque seconde.

(Source : CNIL – CDG 29)

Le lien vers la vidéo suivante (anglais, sous-titré français) précise que le **contenu peut choquer certaines sensibilités..**

URL= https://www.youtube.com/watch?v=xrpVBuUDS1s&ab_channel=Creapills